



Association pour l'avenir des ressources Témiscamiennes

MÉMOIRE

Présenté

Au bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dans le cadre de la consultation sur les projets de réserves de biodiversité projetées des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi et de la réserve aquatique projetées de la Rivière-Dumoine

18 décembre 2012

Table des matières

Préambule.....	1
Mise en contexte du Témiscamingue.....	2
2.1) La Table Girt versus les aires protégées projetées du Témiscamingue.....	3
2.2) L'exploitation des ressources naturelles versus la venue des aires protégées.....	4
Discussions.....	5
Conclusion.....	6

Préambule

L'Association pour l'avenir des ressources Témiscamiennes (A.P.A.R.T.) c'est une association de gens bénévoles prêt à travailler ensemble dans un but commun soit d'éduquer, d'informer et de sensibiliser la population Témiscamienne aux enjeux environnementaux liés à nos ressources témiscamiennes. Le Témiscamingue étant très riche en diverses ressources l'association travaille activement pour la protection de ceux-ci.

Il y a de cela 10 ans on nous offrait l'opportunité de mettre en réserve des milieux naturels représentatifs de la biodiversité. Ces milieux se verraient attribuer le titre d'aires protégées et représenteront 8 % du territoire. De plus ces aires protégées seront soustraite de toutes activités exploitations. Par contre il sera permis d'y pratiquer la chasse, la pêche, les activités de plein air et les activités traditionnelles autochtones.

La table Gir du Témiscamingue créer pour sa part en 2006 se met à travailler sur ce dossier que sont les aires protégées. Par contre le dossier avance difficilement. Par la suite la superficie des aires protégées se doit être augmentée à 12 % du territoire et cette commande vient du gouvernement du Québec.

Dans ce court document, nous discutons de la méthode utilisée pour arriver à l'objectif fixé soit d'atteindre 12 % du territoire sous statut d'aires protégées. Également nous y verront les impacts de ses aires protégées.

Mise en contexte de la région du Témiscamingue.

Tout près de 20 000 personnes allochtones et autochtones vivent réparties sur un peu plus de 19 000 km². Sur ce territoire très vaste plus de 6000 lacs et rivières y sont présents. La forêt témiscamiennne y est aussi très significative sous forme de forêt mixte. Ce qui signifie que de nombreuses essences feuillues et résineuses y sont présentes. La forêt est un important moteur économique mais est exploitée de façon quasi mono-industrielle ce qui apporte certaines contraintes.

De plus le Témiscamingue jouit d'un climat plus clément que l'Abitibi, il est donc plus facile d'y pratiquer l'agriculture et la grande culture maraîchère. Par contre ce domaine est très fragile et la baisse de fermes laitières et bovines ne cesse d'augmenter.

Depuis quelques années d'importants efforts sont mis pour promouvoir notre beau Témiscamingue. Le fait de miser sur le récréatif diversifie notre économie.

Un nouveau projet pour le Témiscamingue est en branle soit une mine. L'exploitation minière se ferait sur une période d'un peu plus de 12 ans. En effet Matamec est le promoteur pour l'exploitation des terres rares.

En terminant le Témiscamingue bénéficie officiellement de 0.2% du territoire de la Municipalité Régionale de Comté du Témiscamingue (MRCT) sous protection. Ces protections sont une réserve écologique, soit la réserve Malakisis, un lieu historique, soit le Fort Témiscamingue, 26 forêts exceptionnelles et un site protégé par une charte d'organisme privé en font foi. Cette protection représente 43,6 km².

La Table Gir du Témiscamingue versus les aires protégées projetées du Témiscamingue

Un peu après la création de la Table Girt du Témiscamienne en 2006 le dossier des aires protégées s'y voit intégré. C'est à cette nouvelle table de gestion et d'harmonisation que le dossier des aires protégées y sera travaillé. Par cette façon de faire tout les utilisateurs de la forêt auront à définir et harmoniser ces territoires que l'ont veut mettre sur statut d'aires protégées. Une règle de base prime soit que ces aires protégées doivent représenter la biodiversité du milieu naturel Témiscamien. Beaucoup d'heures y sont consacrées par la Table Girt. Finalement trois sites potentiels d'aires protégées sont soulevés par les membres de la table Girt. Lors de la présentation lors d'une réunion de la Table Girt un des sites se voit soustrait car un titre minier y figure sur ce territoire, par la suite le second site potentiel se voit également soustrait car l'industriel Tembec y a déjà fait ces inventaires forestiers, il ne reste que le troisième site qui lui n'est aucunement discuté car le potentiel forestier n'est pas là, en fait le site est inaccessible. Le dossier est très lourd car il y a beaucoup de contrainte avant d'arriver vraiment à trouver un site exceptionnel.

Par la suite un comité sur les aires protégées est formé à la table Girt. Par ce sous comité tous croient que le dossier avancera plus vite. Il y a eu une première rencontre avec les gens représentant différents utilisateurs, gestionnaire de la forêt et le ministère. Par contre lors de la rencontre le ministère pouvait difficilement répondre au questionnement et n'avait aucune carte disponible. La réunion est écourtée et tous sont d'accord pour se rencontrer à nouveau lorsque nous aurons les cartes. Dans les faits il n'y aura plus aucune rencontre du sous comité sur les aires protégées. La question est soulevée à quelques reprises de relancer le comité sur les aires protégées lors de réunion de la Table Girt. Pourtant il n'y aura aucune suite à cette demande par la table Girt.

C'est lors de la réunion du 2 juin 2010 que l'on apprend aux membres présents que le MDDEP a envoyé à la Table Girt les cartes de 3 propositions d'aires protégées. Le MDDEP veut faire un premier sondage sur ces propositions avant les études du Bape. Par la suite deux rencontres ont eu lieu avec le MDDEP et la table Girt.

L'exploitation des ressources naturelles versus la venue des aires protégées.

Le fait d'exclure toutes exploitations des ressources forestières, minières et hydro-électrique à l'intérieur des aires protégées pourrait paraître dramatique pour la région. En effet, le moteur économique du Témiscamingue est l'exploitation des ressources naturelles. Attardons nous plus particulièrement à l'exploitation forestière.

Tout de suite on pourrait penser emploi. Par contre l'industriel Tembec serait sans contredit le plus touché dans ses revenus. La venue d'aires protégées au Témiscamingue a un impact sur la possibilité forestière. Celle-ci serait légèrement affectée à la baisse. Donc moins de possibilité de récolte pour l'industriel. À titre d'exemple l'industriel Tembec Témiscaming a récolté 23 900 m³ d'érable à sucre en 2011-2012 (Donnée provenant de l'unité de gestion des ressources naturelles et de la faune du Témiscamingue). Les redevances facturées ont été de seulement plus ou moins 6000.00\$. Donc 23 900 m³ d'érable à sucre qui ont été mis en copeaux entièrement et payé au prix de la pâte pour de l'érable à sucre soit 0.25\$ la tonne. L'exemple montre très bien qu'il n'y a eu aucune optimisation de l'érable à sucre en plus de n'avoir rien donné en redevance forestière à l'État. Donc oui, une possibilité forestière pour l'industriel Tembec affectée mais un industriel qui n'optimise en rien les ressources forestières et en paie aucunement le vrai prix et de plus Tembec dit non à plus d'emploi. L'exemple cité ci haut ne vaut exclusivement pour Tembec car si on prend l'exemple d'un autre industriel (Stella Jones) qui vient chercher uniquement son approvisionnement en pin rouge au Témiscamingue donc ne crée pas d'emploi ici donc pour sa part il a payé 81 500.00\$ pour si peu que 3700m³. Donc oui Stella Jones à payé les vrai redevance qui lui était dû mais par contre n'a pas créer plus d'emploi.

Discussion

Le groupe APART déplore le manque d'implication du gouvernement dans la mise en place des aires protégées. Par contre pour ce qui est de l'aspect financement à long terme pour le fonctionnement de ces aires protégées le gouvernement devra prévoir des sommes à la hauteur de ces nouvelles mesures.

Bien sûr le groupe APART voit la venue de ces aires protégées comme étant une garanti d'une certaine portion du territoire sous protection. Présentement la Municipalité Régionales de Comté du Témiscamingue (MRCT) a sous protection seulement 0.2 % de son territoire donc une énorme lacune.

Le groupe APART est aussi d'avis pour dire que l'industriel n'optimise aucunement certaines essences au témiscamingue alors conservons les pour les générations qui sauront mieux les optimisées. De plus le fait de dire que certains emplois seront sacrifiés n'est nullement vrai.

Conclusion

Bien évidemment le groupe Apart est pour les aires protégées au Témiscamingue. De plus le groupe APART aimerait bien que le 12% demandé par le gouvernement soit effectivement atteint. Depuis le 5 juillet 2002 que le gouvernement a annoncé qu'il se devait d'avoir des aires protégées et à ce jour ils doivent être de 12% du territoire. Comment serait-il justifiable qu'autant de temps (des années), argent et énergie auraient été investis sans arriver à l'objectif qui est réalisable. Le groupe Apart ne fait aucune différenciation quant aux choix des aires protégées, l'important c'est que la commande soit remplie, donc 12 % du territoire sur protection par le biais des aires protégées.

En terminant le groupe Apart veut signifier qu'il faut absolument aller de l'avant dans ce projet afin de protéger le peu de patrimoine forestier et faunique restant.